

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Kaylie Delisle](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f209970f9ff75f9a0e43903f>

Date d'obtention : 2020-10-12 12:45:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans l'étape préliminaire, il est important de rencontrer la personne qui est l'auteur du signalement (ami, le jeune lui-même, et les autres témoins impliqués). Si la personne qui signale est le parent, à l'extérieur de l'établissement, nous devons le référer directement au service de police. L'évaluation de l'incident est importante afin de savoir s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. De plus, peu importe s'il y a eu consentement, nous devons de suivre la trousse Sexto pour nous assurer de protéger l'intégrité psychologique et physique de la victime. Si l'élève ne collabore pas, nous devons contacter le service de police. Dans le cas d'un acte impulsif, on rencontre le jeune investigateur. On confisque le cellulaire pour le service de polices. Dans le cas d'un acte malveillant, on confisque l'appareil, on contacte le service de police et on ne fait pas la rencontre avec le jeune investigateur. On l'informe seulement de la suite des choses. On n'intervient pas si la demande de rencontrer un jeune vient du policier-école, nous ne sommes pas des mandataires du service de police. La meilleure façon de résumer les étapes de la méthode Sexto est de consulter tout au long du processus la Checklist de la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que j'ai retenu des mises en situation, c'est l'importance à chaque étape de la prise de décision.

1. Dès la première étape, soit le signalement, nous avons des décisions à prendre, c'est-à-dire déterminer s'il s'agit d'un signalement qui nécessite la trousse Sexto ou si on réfère directement au service de police. Même s'il s'agit d'une récidive, il est important de compléter les étapes préliminaires.
2. Ensuite, il est important de rencontrer l'auteur du signalement en premier avant la victime.
3. Faire une bonne évaluation de l'incident en suivant la trousse. S'assurer de la collaboration de la victime, sinon on contacte directement le service de police afin de protéger l'intégrité physique et psychologique de la victime.
4. Vérifier l'information, si celle-ci inclut d'autres témoins, il faut les rencontrer aussi.
5. Distinguer un acte impulsif, d'un acte malveillant, cela détermine la suite des interventions.
6. Confisquer l'appareil numérique avec les sacs de la trousse. Ne jamais regarder les images. Contacter le service de police.
7. Dans le cas d'un acte impulsif, on poursuit le protocole de la trousse Sexto et on rencontre le jeune instigateur.

Comme mentionné dans le niveau Explorateur, il s'agit d'une intervention avec collaboration avec le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que ce type d'intervention est délicate et peut avoir un impact majeur sur nos élèves. En ce sens, il est important de bien suivre chacune des étapes de la trousse et de s'assurer de prendre les bonnes décisions à chacune des étapes. Les rencontres avec les jeunes doivent être bienveillantes et éducatives afin de protéger l'intégrité physique et psychologique des victimes. Dans le cas d'un acte malveillant, les interventions sont importantes afin de permettre au processus judiciaire de se poursuivre. Il est important d'évaluer si nous sommes en présence d'un acte impulsif ou malveillant. L'étape qui consiste à confisquer l'appareil est aussi importante afin d'intervenir rapidement et de protéger les individus.

À notre école, nous sommes trois intervenants qui allons suivre cette formation, nous pourrons donc nous épauler au besoin afin de bien appliquer la trousse Sexto. De plus, la collaboration avec le policier-école va faciliter grandement une intervention de qualité. Les mises en situation permettent de bien évaluer notre prise de décision à chaque étape du processus. Bref, l'étape la plus délicate de la méthode Sexto est de bien prendre le temps de se questionner entre chaque étape selon le contexte dans lequel nous sommes.